Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - B2024/006141 - 2010 B 00141 - 518 800 214 - ABBYLENA

hdm
RÉUNION MAYOTTE

ARRIVÉE
18 JUIL. 2024
GREFFE T.C.
SAINT-DENIS

SARL ABBYLENA

1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918
97460 ST PAUL

Comptes annuels
du 01/01/2023 au 31/12/2023

HDM NORD
29 rue G. de Kerveguen - 97492 SAINTE CLOTILDE CEDEX
Tel : +262 618 700
www.hdm.re

Sommaire

Attestation d'Expert-Comptable 1

Comptes Annuels 3

Bilan Actif 4

Bilan Passif 5

Compte de résultat 6

Compte de résultat (suite) 7

Annexe 9

Etats Complémentaires 19

Soldes Intermédiaires de Gestion 21

Détail actif 22

Détail passif 23

Détail du compte de résultat 24

Documents Fiscaux 27

Annexe fiscale 45

Attestation d'Expert-Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL ABBYLENA relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	53 017
Chiffre d'affaires	66 622
Résultat net comptable (Perte)	**-4 500**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Nous formulons une observation sur le point suivant susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Compte tenu de l'activité exercée, l'absence de recettes en espèces ne paraît pas cohérent.

Fait à SAINTE CLOTILDE CEDEX
Le 08 m Signé électroniquement le 04/06/2024 par Pierre-Alain Frecaut

FRECAUT PIERRE ALAIN
EXPERT-COMPTABLE

Comptes Annuels

Certifié conforme à l'original

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 194	13 320	14 874	14 958
Autres immobilisations corporelles	26 665	17 088	9 577	2 012
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	54 859	30 408	24 451	16 970
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 185		1 185	1 989
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 154		2 154	4 187
Avances et acomptes versés sur commandes	350		350	
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 322		1 322	707
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 403		10 403	17 249
Charges constatées d'avance (3)	13 152		13 152	429
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 566		28 566	24 561
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	83 425	30 408	53 017	41 531
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	35 088	22 482
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 500	12 603
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 088	35 585
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 045	346
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 574	2 183
Dettes fiscales et sociales	6 310	3 417
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	21 929	5 946
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	53 017	41 531
(1) Dont à plus d'un an (a)		5 946
(1) Dont à moins d'un an (a)	21 929	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Ecart €	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	5 281	7 611	-2 330	-30,62
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	61 341	67 788	-6 447	-9,51
Chiffre d'affaires net	**66 622**	**75 400**	**-8 778**	**-11,64**
Dont à l'exportation et livraisons intracomm.				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	2 167	7 333	-5 167	-70,45
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges				
Autres produits	670	4	666	NS
Total produits d'exploitation (I)	69 459	82 737	-13 278	-16,05
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock	2 033	-1 491	3 524	-236,35
Achats matières premières et autres approvts	10 825	13 540	-2 715	-20,05
Variations de stock	804	931	-127	-13,64
Autres achats et charges externes (a)	26 443	24 577	1 866	7,59
Impôts, taxes et versements assimilés	2 591	4 898	-2 307	-47,09
Salaires et traitements	20 812	22 508	-1 696	-7,53
Charges sociales	5 953	436	5 517	NS
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	5 000	4 041	959	23,73
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	4	65	-61	-94,04
Total charges d'exploitation (II)	74 466	69 506	4 960	7,14
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-5 007**	**13 231**	**-18 238**	**-137,84**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I	**-5 007**	**13 231**	**-18 238**	**-137,84**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Ecart €	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	552	1 596	-1 044	-65,41
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	552	1 596	-1 044	-65,41
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	45		45	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	45		45	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	507	1 596	-1 089	-68,23
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		2 224	-2 224	-100,00
Total des produits (I+III+V+VII)	70 011	84 333	-14 322	-16,98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	74 511	71 730	2 781	3,88
BENEFICE OU PERTE	-4 500	12 603	-17 103	-135,71
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier	*6 386*		*6 386*	
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SARL ABBYLENA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 53 017 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 500 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	42 379	12 480		54 859
Immobilisations financières				
Total	**42 379**	**12 480**		**54 859**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	25 409	5 000		30 408
Immobilisations financières				
Total	**25 409**	**5 000**		**30 408**
ACTIF NET				**24 451**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 480		12 480
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**12 480**		**12 480**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 474 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 322	1 322	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 152	13 152	
Total	**14 474**	**14 474**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 21 929 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 574	1 574		
Dettes fiscales et sociales	6 310	6 310		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 045	14 045		
Produits constatés d'avance				
Total	**21 929**	**21 929**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	14 045			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	31
Dettes provis. pr congés à payer	1 228
Charges sociales s/congés à payer	491
Formation continue	43
Etat - autres charges à payer	190
Total	**1 984**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	3 391		
Crédit-bail peugeot 308 gl-020-rs	9 761		
Total	**13 152**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	60 843		60 843
Ventes de marchandises	5 281		5 281
Produits des activités annexes	498		498
TOTAL	**66 622**		**66 622**

Compte tenu de l'activité exercée, l'absence de recettes en espèces ne paraît pas cohérent

Etats Complémentaires

Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2023	%	31/12/2022	%	Ecart €	%
Ventes de marchandises	5 281	100,00	7 611	100,00	-2 330	-30,62
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises	2 033	38,49	-1 491	-19,59	3 524	-236,35
Marge commerciale	3 248	61,51	9 102	119,59	-5 854	-64,32
Ventes de produits finis et travaux						
Ventes de services	61 341	100,00	67 788	100,00	-6 447	-9,51
Production stockée						
Production immobilisée						
PRODUCTION EXERCICE	**61 341**	**100,00**	**67 788**	**100,00**	**-6 447**	**-9,51**
Achats matières et consommables	10 825	17,65	13 540	19,97	-2 715	-20,05
Variation stocks de matières	804	1,31	931	1,37	-127	-13,64
Sous-Traitance			2 204	3,25	-2 204	-100,00
Marge de production	49 712	81,04	51 114	75,40	-1 402	-2,74
ACTIVITE	66 622	100,00	75 400	100,00	-8 778	-11,64
MARGE GLOBALE	52 960	79,49	60 216	79,86	-7 256	-12,05
Autres achats et charges externes	26 443	39,69	22 373	29,67	4 070	18,19
VALEUR AJOUTEE	26 517	39,80	37 843	50,19	-11 326	-29,93
Subventions d'exploitation	2 167	3,25	7 333	9,73	-5 167	-70,45
Impôts & taxes	2 591	3,89	4 898	6,50	-2 307	-47,09
Salaires	20 812	31,24	22 508	29,85	-1 696	-7,53
Charges sur salaires	5 953	8,94	436	0,58	5 517	NS
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-673	-1,01	17 334	22,99	-18 007	-103,88
Autres produits , Reprise amortissements	670	1,01	4	0,01	666	NS
Autres Charges	4	0,01	65	0,09	-61	-94,04
Dotations amortissements et provisions	5 000	7,51	4 041	5,36	959	23,73
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 007	-7,52	13 231	17,55	-18 238	-137,84
Opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	-5 007	-7,52	13 231	17,55	-18 238	-137,84
Produits exceptionnels	552	0,83	1 596	2,12	-1 044	-65,41
Charges exceptionnelles	45	0,07			45	
Résultat exceptionnel	507	0,76	1 596	2,12	-1 089	-68,23
Impôts sur les bénéfices et participation			2 224	2,95	-2 224	-100,00
RESULTAT NET	-4 500	-6,75	12 603	16,72	-17 103	-135,71

Détail actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
21540000 - Matériel industriel	*27 635*		*27 635*	*24 532*
21541000 - Divers accessoires	*559*		*559*	*559*
28154000 - Amortis. install.mat.industriel		*12 762*	*-12 762*	*-9 574*
28154100 - Amortis. div accessoires		*559*	*-559*	*-559*
	28 194	13 320	14 874	14 958
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - Instal.gales, agenct, aménagt.div.	*21 573*		*21 573*	*13 911*
21830000 - Matériel de bureau	*2 036*		*2 036*	*1 427*
21840000 - Mobilier	*3 056*		*3 056*	*1 950*
28181000 - Amortis. instal. gales, agenct. div		*13 751*	*-13 751*	*-12 723*
28183000 - Amortis. matér.bureau et informat.		*1 335*	*-1 335*	*-819*
28184000 - Amortis. mobilier		*2 002*	*-2 002*	*-1 734*
	26 665	17 088	9 577	2 012
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	54 859	30 408	24 451	16 970
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
32100000 - Stocks matières consommables	*1 185*		*1 185*	*1 989*
	1 185		1 185	1 989
Marchandises				
37000000 - Stocks de marchandises	*2 154*		*2 154*	*4 187*
	2 154		2 154	4 187
40910000 - Fournisseurs - acomptes s/commandes	*350*		*350*	
	350		350	
Créances				
Autres créances				
40100000 - Fournisseurs	*34*		*34*	
42100000 - Personnel - rémunérations dues	*707*		*707*	*707*
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices	*556*		*556*	
44566000 - TVA déductible s/aut.biens et sces	*23*		*23*	
44586000 - TVA sur factures non parvenues	*2*		*2*	
	1 322		1 322	707
Divers				
Disponibilités				
51230000 - Banque caisse d'épargne	*7 919*		*7 919*	*14 194*
51240000 - Sumup	*2 191*		*2 191*	*2 990*
53000000 - Caisse	*293*		*293*	*65*
	10 403		10 403	17 249
Charges constatées d'avance (3)				
48600000 - Charges constatées d'avance	*3 391*		*3 391*	*429*
48610000 - Crédit-bail peugeot 308 gl-020-rs	*9 761*		*9 761*	
	13 152		13 152	429
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 566		28 566	24 561
TOTAL GENERAL	83 425	30 408	53 017	41 531

Détail passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
10100000 - Capital	*500*	*500*
	500	500
Report à nouveau		
11000000 - Report à nouveau (solde créditeur)	*35 088*	*22 482*
	35 088	22 482
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 500	12 603
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 088	35 585
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
45500000 - Associés	*14 045*	*346*
	14 045	346
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	*1 543*	*2 183*
40810000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	*31*	
	1 574	2 183
Dettes fiscales et sociales		
42100000 - Personnel - rémunérations dues	*707*	*707*
42100008 - Sal madi mcolo	*100*	*100*
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	*1 228*	*358*
43100000 - Sécurité sociale		*564*
43730000 - Retraite	*138*	*138*
43740000 - Caisse de prévoyance	*78*	
43763330 - Formation continue		*7*
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	*491*	*6*
43860000 - Charges sociales - charges à payer		*3*
43863000 - Formation continue	*43*	
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices		*1 533*
44551000 - TVA à décaisser	*3 335*	
44860000 - Etat - autres charges à payer	*190*	
	6 310	3 417
TOTAL DETTES	21 929	5 946
TOTAL GENERAL	53 017	41 531
(1) Dont à plus d'un an (a)		5 946
(1) Dont à moins d'un an (a)	21 929	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
70700000 - Ventes de marchandises	*5 281*	*7 611*	*-2 330*	*-30,62*
	5 281	7 611	-2 330	-30,62
Production vendue (services)				
70610000 - Prestations de services	*60 843*	*64 839*	*-3 995*	*-6,16*
70830000 - Locations	*498*	*2 950*	*-2 452*	*-83,13*
	61 341	67 788	-6 447	-9,51
Chiffre d'affaires net	**66 622**	**75 400**	**-8 778**	**-11,64**
Subventions d'exploitation				
74000000 - Subventions d'exploitation	*2 167*	*7 333*	*-5 167*	*-70,45*
	2 167	7 333	-5 167	-70,45
Autres produits				
75800000 - Produits divers gestion coura	*670*	*4*	*666*	*NS*
	670	4	666	NS
Total produits d'exploitation	**69 459**	**82 737**	**-13 278**	**-16,05**
Charges d'exploitation				
Variation de stock (m/ses)				
60370000 - Variat. stocks marchandises	*2 033*	*-1 491*	*3 524*	*-236,35*
	2 033	-1 491	3 524	-236,35
Achats de m.p & aut.approv.				
60220000 - Achats de fournitures consom	*10 825*	*13 540*	*-2 715*	*-20,05*
	10 825	13 540	-2 715	-20,05
Variation de stock (m.p.)				
60320000 - Variat. stocks autres approvist	*804*	*931*	*-127*	*-13,64*
	804	931	-127	-13,64
Autres achats & charges externes				
60400000 - Achats d'études et prestations		*2 204*	*-2 204*	*-100,00*
60611000 - Fournitures électricité	*1 732*	*1 578*	*154*	*9,75*
60612000 - Fournitures eau	*470*	*417*	*53*	*12,69*
60614000 - Fournitures carburant	*806*		*806*	
60630000 - Achats de petit équipement	*5 040*	*9 833*	*-4 794*	*-48,75*
60640000 - Achats fournitures administrat	*354*	*193*	*161*	*83,40*
61100000 - Sous-traitance générale	*1 230*		*1 230*	
61221000 - Crédit-bail peugeot 308 gl-02	*6 386*		*6 386*	
61520000 - Entretien immobilier	*113*		*113*	
61550000 - Entretien sur biens mobiliers	*300*	*326*	*-25*	*-7,82*
61560000 - Maintenance	*300*		*300*	
61600000 - Primes d'assurance	*1 029*	*1 134*	*-105*	*-9,28*
61850000 - Frais de colloques, de sémina	*202*		*202*	
61860000 - Abonnement logiciel	*831*	*868*	*-37*	*-4,29*
62260000 - Honoraires	*2 307*	*1 986*	*321*	*16,18*
62270000 - Frais d'actes et contentieux	*16*	*394*	*-378*	*-95,94*
62300000 - Publicité	*419*	*378*	*41*	*10,84*
62340000 - Cadeaux à la clientèle	*109*	*528*	*-419*	*-79,31*
62360000 - Catalogues et imprimés	*1 088*		*1 088*	
62510000 - Voyages et déplacements		*1 330*	*-1 330*	*-100,00*
62570000 - Réceptions	*495*	*332*	*163*	*49,24*
62610000 - Frais de télécommunication	*1 410*	*1 431*	*-21*	*-1,46*
62620000 - Affranchissements	*7*	*57*	*-50*	*-88,51*

Détail du compte de résultat

	31/12/23	31/12/22	Ecart €	%
62780000 - Frais bancaires	*513*	*1 589*	*-1 076*	*-67,74*
62781000 - Commissions sum up	*1 076*		*1 076*	
62810000 - Cotisations diverses	*210*		*210*	
	26 443	24 577	1 866	7,59
Impôts, taxes et vers. assim.				
63120000 - Taxe d'apprentissage		*3*	*-3*	*-100,00*
63330000 - Formation continue (organism	*94*	*3 270*	*-3 176*	*-97,11*
63511100 - C.F.E.	*1 627*	*1 625*	*2*	*0,12*
63514000 - Taxes sur les véhicules sociét	*190*		*190*	
63781000 - CSG déductible	*680*		*680*	
	2 591	4 898	-2 307	-47,09
Salaires et Traitements				
64100000 - Salaires et appointement	*9 943*	*12 670*	*-2 727*	*-21,52*
64120000 - Congés payés	*870*	*-162*	*1 031*	*-637,69*
64400000 - Rémunération de l'exploitant	*10 000*	*10 000*		
	20 812	22 508	-1 696	-7,53
Charges sociales				
64510000 - Cotisations à l'URSSAF	*-266*	*-301*	*35*	*-11,67*
64530000 - Cotisations aux caisses de ret				*-500,00*
64533000 - Cotisations Prévoyance	*47*		*47*	
64540000 - Cotisations Pôle Emploi	*418*	*532*	*-115*	*-21,52*
64590000 - Charges soc.s/congés payés	*485*		*485*	
64600000 - Cotisations sociales person.e	*5 080*		*5 080*	
64750000 - Médecine du travail et pharm	*189*	*205*	*-16*	*-7,84*
	5 953	436	5 517	NS
Amortissements et provisions				
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	*5 000*	*4 041*	*959*	*23,73*
	5 000	4 041	959	23,73
Autres charges				
65100000 - Redevances pour brevets, lic		*65*	*-65*	*-100,00*
65800000 - Charges diverses gestion cou	*4*		*4*	
	4	65	-61	-94,04
Total charges d'exploitation	**74 466**	**69 506**	**4 960**	**7,14**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-5 007**	**13 231**	**-18 238**	**-137,84**
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT avant impôt	**-5 007**	**13 231**	**-18 238**	**-137,84**
Produits exceptionnels				
77180000 - Autres produits except. de ge	*552*		*552*	
77200000 - Produits des exercices antérie		*1 596*	*-1 596*	*-100,00*
	552	**1 596**	**-1 044**	**-65,41**
Charges exceptionnelles				
67120000 - Pénalités et amendes	*45*		*45*	
	45		**45**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**507**	**1 596**	**-1 089**	**-68,23**
Impôts sur les bénéfices				
69500000 - Impôts sur les bénéfices		*2 224*	*-2 224*	*-100,00*
		2 224	-2 224	-100,00
BENEFICE OU PERTE	**-4 500**	**12 603**	**-17 103**	**-135,71**

Documents Fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL ABBYLENA	
SIRET 5 1 8 8 0 0 2 1 4 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918 97460 ST PAUL	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées: Soins de beauté — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 %: 0

Déficit: 383

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ?OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées — ECF — Viseur conventionné — Visa : CGA

– du prestataire :

– du comptable : SARL HDM NORD
29 rue G. de Kerveguen 97492 SAINTE CLOTILDE CEDEX — *Tél :* +262 618 700

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2024

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
Montant des revenus répartis (5)		**Total (a à h)**	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CADET MARIE-NADEGE 1, rue DU 11 NOVEMBRE 1918 97460 SAINT-PAUL GERANT	100	2023	10 000				

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise SARL ABBYLENA — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918 97460 ST PAUL

Numéro SIRET* 5 1 8 8 0 0 2 1 4 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	54 859	030 30 407	24 451
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	54 859	048 30 407	24 451
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	1 185	052	1 185
	STOCKS Marchandises *		060	2 154	062	2 154
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	350	066	350
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*		068		070	
	Créances (2) Autres* (3)		072	1 322	074	1 322
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	10 402	086	10 402
	Charges constatées d'avance *		092	13 152	094	13 152
		Total II	096	28 566	098	28 566
		Total général (I + II)	110	83 425	112 30 407	53 017

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	35 088
	Résultat de l'exercice	136	(4 500)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	31 087
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 573
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA 169 3 335)	172	6 310
	Comptes courants d'associés	173	14 045
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	21 929
	Total général (I + II + III)	180	53 017

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 480
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SARL ABBYLENA — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2023

						N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	5 281
	Production vendue : biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue : services*	intracommunautaires	217		218	61 340
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	2 166
	Autres produits				230	670
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	69 458
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	2 032
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	10 825
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	804
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : 6 385 – immobilier :)				242	26 442
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 627	244	2 591
	Rémunérations du personnel*				250	20 812
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 953
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))		255		254	5 000
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	3
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
		Total des charges d'exploitation (II)			264	74 465
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(5 007)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	552
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300	45
	Charges exceptionnelles : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(4 500)

B - RÉSULTAT FISCAL

					N	
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	4 500
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	3 882		
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	190		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	45		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU (44. *octies* A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989				
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (*44.quindecies*) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991	Investissements et souscriptions outre-mer 344				
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345	Zone de développement prioritaire (44.*sepdecies*) 993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992					
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649				
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354	383
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370		372	383

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SARL ABBYLENA
1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918

97460 ST PAUL

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Amendes et pénalités	45

Cegid Group

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABBYLENA

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	25 090	442	3 103	444		446	28 194	
	Installations générales agencements divers	450	13 910	452	7 662	454		456	21 572	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 377	472	1 714	474		476	5 092	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	42 378	492	12 480	494		496	54 859	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 132	532	3 188	534		536	13 320
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12 722	542	1 028	544		546	13 751
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 553	562	782	564		566	3 336
TOTAL		570	25 408	572	5 000	574		576	30 407

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABBYLENA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	383
Total des déficits restant à reporter	870	383

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380	5 080
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326	5 080		
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	5 663
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	1 825
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABBYLENA — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	/ / / 160 / / /
Date de cessation	186	/ /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2033-F 2024**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 5 1 8 8 0 0 2 1 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABBYLENA

ADRESSE (voie) 1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918

CODE POSTAL 97460 VILLE ST PAUL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille CADET Prénom(s) MARIE-NADEGE

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 21091969 N° Département 974 Commune Pays FRANCE

Adresse : N° 11 Voie rue DU 11 NOVEMBRE 1918

Code Postal 97460 Commune ST PAUL Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033–NOT.

Cegid Group

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 5 1 8 8 0 0 2 1 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABBYLENA

ADRESSE (voie) 1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918

CODE POSTAL 97460 VILLE ST PAUL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques
N° 2067
(2024)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL ABBYLENA — du 01/01/2023

Adresse 1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918 97460 ST PAUL — au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	109
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	495
Total	604

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	604	– de l'exercice 2023.. ❿	
– de l'exercice précédent ❿		– de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire
CADET MARIE-NADEGE
GERANT

À ST PAUL, le 08/05/2024

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Mesures incitatives

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SARL ABBYLENA
518800214 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre–Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

Annexe fiscale

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SARL ABBYLENA

1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918

97460 ST PAUL

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	30
Dettes provis. pr congés à payer	1 228
Charges sociales s/congés à payer	491
Formation continue	43
Etat - autres charges à payer	190

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise SARL ABBYLENA

1 rue DU 11 NOVEMBRE 1918

97460 ST PAUL

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d avance			3 391		
Crédit-bail peugeot 308 gl-020-rs			9 761		

Cegid Group

ABBYLENA
Société à responsabilité limitée au
capital de 500 euros
Siège social : 1, rue du 11 novembre
97460 ST PAUL
518 800 214 RCS SAINT DENIS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -4 500 euros en totalité en report à nouveau ramenant ainsi son montant de 35 088 euros à 30 588 euros.

De ce fait les capitaux propres s'élèvent à 31 088 euros et sont ventilés de la manière suivante :

Capital social	500 euros
Report à nouveau (débiteur)	0 euros
Report à nouveau (créditeur)	30 588 euros

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Certifié conforme
La Gérance



ABBYLENA
Société à responsabilité limitée au
capital de 500 euros
Siège social : 1, rue du 11 novembre
97460 ST PAUL
518 800 214 RCS SAINT DENIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 7 JUIN 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et un, Le 7 Juin, A 14 heures,

Au siège social à ST PAUL,

Madame Nadège CADET,
Demeurant 1, rue du 11 Novembre 97460 ST PAUL,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 5 euros composant le capital social de la société ABBYLENA,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

1. <u>A préalablement exposé ce qui suit :</u>

En sa qualité de gérante de la Société, Madame Nadège CADET, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. <u>A pris les décisions suivantes :</u>

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Rémunération de la gérance,

- Prise en charge d'une quote-part des frais d'électricité et d'eau,

- Prise en charge d'une quote-part des frais de télécommunication et internet,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion qu'elle a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lequel fait apparaître une perte de 4 500 euros.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -4 500 euros en totalité en report à nouveau ramenant ainsi son montant de 35 088 euros à 30 588 euros.

De ce fait les capitaux propres s'élèvent à 31 088 euros et sont ventilés de la manière suivante :

Capital social	500 euros
Report à nouveau (débiteur)	0 euros
Report à nouveau (créditeur)	30 588 euros

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérante allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 10 000 euros.

CINQUIEME DECISION

Les factures d'eau et d'électricité étant commune à la consommation professionnelle et privée de l'associé et émise au nom personnel de ce dernier, l'associé unique décide de maintenir la prise en charge ces dépenses à hauteur de 70% pour l'exercice 2024.
Le remboursement de cette quote-part de frais se fera sous forme d'une note de frais accompagnée d'une copie de la facture.

SIXIEME DECISION

Les factures de téléphone fixe et internet étant commune à la consommation professionnelle et privée de l'associé et émises au nom personnel de ce dernier, l'associé unique décide de maintenir la prise en charge de ces dépenses à hauteur de 70% pour l'exercice 2024.
Le remboursement de cette quote-part de frais se fera sous forme d'une note de frais accompagnée d'une copie de la facture.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique décide de fixer sa rémunération pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024 à hauteur de 10 000 euros.

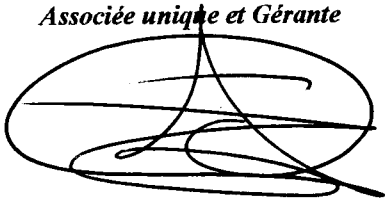
HUITIEME DECISION

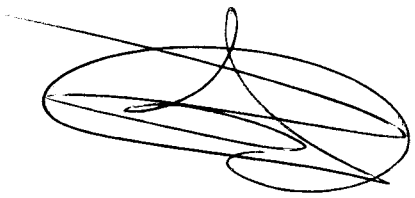
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nadège CADET

Associée unique et Gérante





ABBYLENA
Société à responsabilité limitée au
capital de 500 euros
Siège social : 1, rue du 11 novembre
97460 ST PAUL
518 800 214 RCS SAINT DENIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La soussignée Nadège CADET, associée unique et gérante de la société ABBYLENA, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 aucun événement marquant n'est intervenu.

Analyse de l'évolution des affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 69 459 euros contre 82 737 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,05%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 74 466 euros contre 69 506 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 7,14%.

En conclusion, l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par une perte de 4 500 euros contre un bénéfice de 12 306 euros pour l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, aucun évènement marquant est intervenu.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024 nous envisageons de poursuivre notre évolution en augmentant notre chiffre d'affaires tout en canalisant nos charges.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 69 459 euros contre 82 737 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,05%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 670 euros contre 4 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 12 858 euros contre 12 049 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +6,71%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 26 443 euros contre 24 577 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 7,59%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 591 euros contre 4 898 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -47,09%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 20 812 euros contre 22 508 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales de l'exploitant s'élève à 5 080 euros contre 436 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève 2 contre 2 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 000 euros contre 4 041 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 23,73%.

Le montant des autres charges s'élève à 4 euros contre 65 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 74 466 euros contre 69 506 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 7,14%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -5 007 euros contre 13 231 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -5 007 euros contre 13 231 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 507 euros contre 1 596 euros pour l'exercice précédent et d'un IS s'élevant à 0 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par une perte de 4 500 euros contre un bénéfice de 12 603 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de 4 500 euros qui serait affectée en totalité en report à nouveau ramenant ainsi son montant de 35 088 euros à 30 588 euros.

De ce fait les capitaux propres s'élèvent à 31 088 euros et sont ventilés de la manière suivante :

Capital social	500 euros
Report à nouveau (débiteur)	0 euros
Report à nouveau (créditeur)	30 588 euros

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L.223-19 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui doivent être reportées sur le registre de l'associé unique.

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Ratification de la rémunération de la gérance

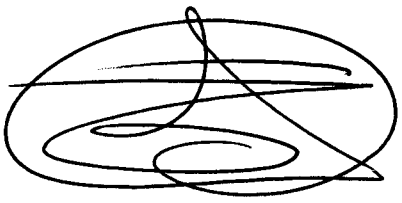
Nous demanderons de bien vouloir ratifier la rémunération allouée à la gérance au titre de ses fonctions de gérants pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour un montant de 10 000 euros.

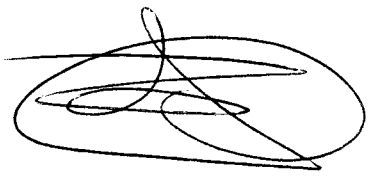
Fixation de la rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024.

Fait à ST PAUL
Le 7 JUIN 2024

Nadège CADET
Associée Unique et Gérante





ABBYLENA
Société à responsabilité limitée au
capital de 500 euros
Siège social : 1, rue du 11 novembre
97460 ST PAUL
518 800 214 RCS SAINT DENIS

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Madame,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Le compte courant que détient Madame CADET Nadège sur la société présente un solde créditeur de 14 045 euros au 31 décembre 2023.

Fait à ST PAUL
Le 7 JUIN 2024

Nadège CADET
Associée Unique et Gérante

